Éducation populaire autonome :

Quelques points de repère

Paulo Freire 1921 - 1997

«Personne n'éduque autrui, personne ne s'éduque seul, les hommes [et les femmes] s'éduquent ensemble, par l'intermédiaire du monde.»

«La conception conscientisante de l'éducation ne peut être au service de l'oppresseur. Aucun « ordre » oppressif ne supporterait que tous les opprimés se mettent à dire *pourquoi*?» Citations tirées de la *Pédagogie des opprimés*, 1976.

Définition formelle adoptée par le MÉPACQ (1978)

"L'Éducation populaire autonome est l'ensemble des démarches d'apprentissage et de réflexion critique par lesquelles des citoyens et des citoyennes mènent collectivement des actions qui amènent une prise de conscience individuelle et collective au sujet de leurs conditions de vie ou de travail, et qui visent, à court terme ou à long terme, une transformation sociale, économique, culturelle et politique de leur milieu."

Définition des ROVEP (environ 1978)

«L'éducation populaire autonome est l'ensemble des apprentissages non formels par lesquels les citoyens prennent conscience de leur situation personnelle, de leur milieu et de leurs conditions de vie. Sa démarche spécifique se distingue par la créativité et la diversité des moyens utilisés. Elle offre à tous les adultes un savoir accessible et nécessaire pour devenir un acteur influent au plan individuel et collectif, dans un but de transformation sociale.»

Opérationalisation par le SACAIS de la définition de l'Éducation populaire autonome

« Dans la politique sur l'action communautaire, la défense collective des droits est décrite comme comportant les éléments suivants :

o des activités d'éducation populaire autonome axées sur les droits et la vie démocratique»

«L'éducation populaire autonome est le principal moyen d'action de plusieurs organismes qui se consacrent à la défense collective des droits. Il s'agit d'une démarche de prise de conscience au regard d'une situation particulière, démarche qui vise la prise en charge et l'autonomie des personnes visées. C'est par l'éducation populaire autonome qu'un organisme renseigne, informe, éduque, outille, sensibilise, favorise la création de liens entre les personnes qui vivent des situations semblables et parvient à susciter la mobilisation sociale. C'est par l'éducation populaire autonome qu'un organisme vulgarise des concepts et rend compréhensibles, à un large public, des contenus autrement rébarbatifs : projets de loi, politiques gouvernementales, textes scientifiques, etc. »

Cadre de référence, III, page 28